

constante, dont elle décide de faire application aux propositions 75 et 166 :

- 1) proposition 75 - adoptée par la Chambre - tendant à augmenter les contingents de décorations du Ministère des Colonies;
- 2) proposition 166, de M. Jossot et plusieurs de ses collègues, augmentant les contingents de lég. d'H. du Ministère de l'Instruction publique.

- En ce qui concerne ces 2 propositions, la C^{ion} fera connaître aux Ministres compétents qu'elle ne pourra les examiner que si elles sont transformées en projets.

Le Président,

J. de Las Cases

Séance du 7 mai 1931

La séance est ouverte à 14^h30 sous la présidence de M. de Las Cases. Sont présents : M. M. Bergeon, François-Saint-Maur et Mounié.

M. Bergeon développe les termes de son rapport sur le projet de loi n° 121 fixant le nombre de décorations sans traitement de la L.H. et de la M.M. mises à la disposition du Ministre de l'Air et destinées aux militaires des réserves des forces aériennes (aéronautique militaire).

M. Mounié demande si le projet porte création de nouvelles croix, ou augmentation des contingents.

M. Bergeon explique que l'augmentation se réduit à 2 croix de chevalier et 2 croix d'officier.

La Commission donne un avis favorable au projet n° 121.

- D'autre part, M. Bergeon est nommé rapporteur :

- 1°) du projet de loi n° 11 (Avancement dans la S. H. des Officiers de marine bénéficiaires de la loi du 21 mars 1928)
 - 2°) du projet de loi n° 87 (S. H. en faveur des volontaires de la Guerre ayant servi dans la Marine)
- Enfin, la C^{om} décide de ne pas nommer de rapporteur à la proposition de loi n° 276 tendant à créer des distinctions pour les auteurs d'actes de dévouement lors de la catastrophe de Fourvières, à Lyon.

Le Président,
E. de Las Cases

Séance du mardi 9 juin 1931

~~M. M. Bergeon~~ La séance est ouverte à 14^h 30 sous la présidence de M. de Las Cases.

Sont présents : M. M. François-Saint-Maur, Chapsal, Bergeon, Lancien et Leredu.

M. Bergeon rapporte les projets de lois :

n° 11 (officiers de marine bénéficiaires de la loi du 21 mars 1928) ;

et n° 87 (volontaires de la Guerre ayant servi dans la marine).

Les conclusions de M. Bergeon, favorables à l'adoption, sont approuvées par la Commission.

La Commission est saisie pour rapport :

- 1°) de la proposition de résolution n° 161 de M. Josot et plusieurs de ses collègues (dont l'objet est le même que celui de la proposition de loi n° 166, — voir séance du 12 mars), demandant le dépôt d'un projet de loi modifiant les contingents de légions